

Devenir mécène de son patrimoine local

Écrit par DA FONTE VALERIE
Dimanche, 30 Août 2015 09:00 -

Apporter sa pierre à l'édifice sur sa commune, c'est désormais possible.

De nombreuses communes font désormais appel au mécénat pour financer la restauration ou la préservation de leur patrimoine local. Et la commune de Saint-Médard, notamment la commission patrimoine, a lancé cette opération de bienfaiteur de sa commune.

En effet, les dons financiers récoltés serviront à 2 secteurs bien particuliers, à savoir la restauration de la mosaïque de l'Eglise, derrière l'autel et la Croix du XVIème siècle à l'entrée du Bourg.

Pour la mosaïque, il convient de restaurer les tesselles avec la recherche de coloris à l'identique, nettoyer toute la zone avec un traitement de surface et lustrage de la zone, le coût estimé s'élève à 8 400 euros HT.

Quant à la croix, le socle, le fût et le croisillon doivent être restaurés pour un coût global estimé à 10 140 euros HT.

« La commune s'engage dans cette opération de sauvegarde et de restauration de son patrimoine, afin de léguer aux générations futures ce que les précédentes se sont efforcées de leur transmettre ».

Et comme toute opération de soutien financier, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (un don de 100 euros donnent droit à 66 euros d'économie d'impôt).

Sauvons notre patrimoine en devenant mécène pour le projet de votre choix : Mosaïque de l'église ou Croix de l'Entrée du Bourg. Une feuille explicative ainsi que le bon de souscription va être très prochainement distribué dans chaque boîte aux lettres. Merci par avance.

Écrit par DA FONTE VALERIE
Dimanche, 30 Août 2015 09:00 -



La Croix à l'entrée du Bourg



La mosaïque de l'église.